REPUBLIQUE FRANCAISE

SECRET

15 JUIN 1950

3º Session de négociations tarifaires (TORQUAY-1950)

G R E C E

Liste des demandes de concessions présentées par la FRANCE sur le tarif douanier de la GRECE

Conformément à la Résolution des Parties Contractantes en date du ler Avril 1950, concernant la prorogation des listes annexées à l'Accord Général, la France entend conserver le bénéfice des concessions obtenues par elle à Genève (1947) et à Annecy (1949).

En conséquence, la liste ci-après ne comprend que les positions tarifaires sur lesquelles la France demande à négocier à Torquay en vue d'obtenir des concessions nouvelles, soit sur des positions déjà négociées, soit sur d'autres positions du tarif.

Le signe (X) indique les positions négociées à Annecy en 1949 entre la France et la Grèce.

N° du ta- rif grec	Désignation des Produits	:de per		Droits demandés
X 2 b4	Foie gras en boîtes avec ou sans truffes	:100 K.	150	100
X 9 pl	Sagou, tapioca, manioc, arrow-root,	:100 K	15	7,50
X 9 q	Salep	100 K	20	10
X Ex 15 c	Clous de girofle	:100 K	80	30
XEx 21 c	Vins mousseux en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes grecques			

ment ment dang dags print fiere freis	They made their their best bank book book and book and sant and	mer by a man sink that man driver	and these drives drives drived water to	made drawn brand drawn printer frame brand drawn prosent.
	, and the state of	:Unité		
No du ta- :				s Droits demandés
rif grec	Debteron or out one at court of		dr mét	
-		, i		¢
x 25 b:	Eaux-de-vie en provenance du pays! d'origine, bénéficiant dans ce pays			
	d'une appellation d'origine contrô-	• .		
	lée et accompagnés d'un certificat	o .		
. '\$	d'origine agréé par l'Administration		700	
	des douanes grecques	9 '9	•	: 00
y 25 b :	Liqueurs de 30° à 70° centigrades.	:100 K.	120	60
		• 's		
x 34 b	Cacao en poudre, en pains, en ta- blettes, etc	: 100 K.	700	75
		\$ '4	4	
x 35 a :	Chocolat sous n'importe quelle forme	e100 K.:	150	: 100
T 76	Peaux brutes, grandes ou petites:			
x 36	Leady process Promos on boorgoos	* '5		
*	c)- peaux brutes de serpent de cro-			
	codiles et d'autres sauriens	K.G.	20 1	b
x 47 dl 2	Sacs à main en peaux	100 K	800	500
7 th		4	3	
X 2:	on toile, toile cirée	፡ •ግለስ ፕሮ ፡	400	250
	C. L. C. C. and			•
x 41 d3 :	Portefeuilles, porte-monnaies en	: :		-00
	peaux	100 K	800	500
X 4:	Portefeuilles, porte-monnaies en	d		
	Portefeuilles, porte-monnaies en toile, toile cirée	:100 K.	400	250
· C		• 1.5 • 1.5		
v er ar	Gants de peau sans fourrure ni bro- derie	paire	0,80	0,60
		\$ 4		
X Ex 43 a2:	Fourrures de lapins de toutes sorte	s Kg.	0	
67	Pelles, pioches, pics	:100 K.	15	: 13
:				1
72	Fils et câbles, cordages métallique	S		
	de tous diamètres et de tous métaux recouverts en tout ou partie:			
•		:		
	a)- Fils métalliques:			
	1) recouverts de caoutchouc ou		17	
	de gutta-percha	:100 K.	3	cons.
· '8	2) recouverts de fils de coton ou d'autres matières textiles (la			
	soie exceptée), de papier ou			
•	d'autres matières non dénommées	s100 K.	10	cons.

	that only and and dred then had noted been done and been to will seem daily been date unto their train over the contract and their date and their date of the contract and their date of t	-		to give inch took and with here find have small both in
No du ta-	Désignation des Produits	:ception	actuel:	demandés
	3) recouverts de soie naturel le ou artificielle			30
	b) - câbles en fils métalliques re- couverts de matières quelcon- ques	8	3	cons.
x 779 3	Serrures, cadenas et clés:			
	a - entièrement en fer	100 K. 100 K. 100 K.	50 60 65 65	30 35 40 40
•	Paumelles et poignées:			
	1 - en fer	100 K.	70 :	30 50 20
	Couteaux, cuillers, fourchettes de table:			
•	6 - en métal blanc	TOO K	350	droits
X 82	Ciseaux:			
C:	mécaniques pour coiffeurs	100 K.	300	200
'n	Machines motrices fixes, moteurs diésel, semi-diésel ou à essence d'un poids inférieur à une tonne	100 K	20	15
2	Engins et instruments agricoles			
<u>*</u>	Instruments pour pulvérisation		The Same of	
77	Balais, charbons électriques	100 K	100	75
^ 137 e:	Accessoires et pièces détachées d'instruments de musique:			
	3 - disques pour phonographes	100 K	700	4.50

o du ta-	Désignation des Produits	:ception	actuel;	s Droits demandés
rif grec	Réveils et similaires:		Ur. met	
	1 - Communs	:100 K.:	200	150 450
159 a3	Acide sulfurique	:100 K.	2	cons.
159 a: Ex 15:	Acide chlorhydrique	100 K	10	7
b2:	Carbonate de soude	:100 K	1,50	0,50
3:	Soude caustique	:100 K	1,50	0,50
5:	Bicarbonate de soude	:100 K	6	4
c3:	Sulfate de soude	100 K	6	4
g13:	Eau oxygénée	:100 K	40	25
159 e7	Hexachlorocyclohexane	100 K	10	5
160 c3	Ichtyocolle, colle forte	100 K	60	15
4	Gélatine	:100 K	60	25
161 c7	Eaux minérales	:100 K	6	2
165 b:	Parfumeric pour mouchoirs	:100 K	600	400
166 d:	Savons parfumés en général	:100 K.	150	75
168 fl	Ocres de toutes espèces	100 K	4	2
169	Couleurs dérivées du goudron de houille, en poudre ou en pâte:			
	b - d'alizarine	100 K	300 300	140 140
	d - de méthane, rodamines, de ben- zidine et autres non dénommées.	100 K	300	140
181 h2	Papier photographique, sensibilisé	100 K.	85	50
Ex 211	Vêtements de dessus pour dames et fillettes (lin, chanvre, etc)			
a's	Sans broderies	100 K.	900	800
b:	avec broderies et dentelles	100 K	1.100	1.000
4) (C4) (2	# 2	• •	B of	and the confidence

	II) du Nº 6 au Nº 28	:100 K.:	72:	50
	III) du N° 28 au N° 60	:100 K.	55:	40
	IV) supérieurs à 60	100 K	50:	40
	Fils de coton retors, en tresses ou mis en carton (sans réduction de tare pour les cartons ou l'em- ballage en papier) ou en bobines, même écrus ou blanchis, ou teints	# 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
	a) destinés à la couture:			
	I) jusqu'au N° 50	100 K	95	70
	II) supériours au N° 50	100 K	90:	60
	b) non dostinés à la couture:		* ************************************	
	I) à deux bouts	:100 K	95:	70
	II) à plusieurs bouts	:100 K	95:	70
X 224 a	Tulles de coton en pièces	100 K	250:	200
C	Dentelles:		**************************************	
	l - sans fils métalliques	100 K	1.200:	750
225	Tricots de coton:			
	b) articles en tricot, sauf ceux qui sont spécialement dénommés ailleurs:	100 K	450	300
226	a) velours et peluches de coton	100 K	200:	150
229	a) rideaux, couvertures de lit	100 K	350:	200

### Désignation des Produits Capiton en Idemandés Ide persactivelt Droits Capiton en Idemandés Idema	FRANCE	The state and had been that the date and the time this place that they day that they had been they are they are they had been they are they are they are they are the time and they are they are the time and they are the time and they are the time are the time and they are the time are the time and they are the time a			ا المدد فلكو غيات لحمد حمد محو هو. عمو
## du ta- pesant jusqu'à 150 G. le m2. 100 K. 1.000: 500 1 - pesant jusqu'à 150 G. le m2. 100 K. 1.000: 500 2 - de 150 à 300 G. 100 K. 700: 400 3 - de 300 à 500 G. 100 K. 750: 300 238					
			•		-
Tissus de laine: 1 - pesant jusqu'à 150 G. le m2 100 K. 1.000; 500 2 - de 150 à 300 G 100 K. 700; 400 3 - de 300 à 500 G 100 K. 700; 400 250	מים איז לים "	Désignation des Produits	ception	en :	demandés
X 235 a Tissus de laine: 1 - pesant jusqu'à 150 G. le m2 100 K. 1.000 500 2 - de 150 à 300 G. 1100 K. 700 400 3 - de 300 à 500 G. 1100 K. 400 250 X 236 b Mousseline de laine 100 K. 350 300 X 238 Velours de peluche de laine 100 K. 350 200 3 244 a Fils de soie grège, etc. Kg. 350 200 3 244 a Fils de soie grège moulinée Kg. 20 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou Kg. 25 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte Kg. 25 6 Ex 244 d Fils et filés en autre matière Kg. 25 6 244 d Fils et filés en autre matière Kg. 25 6 244 d Fils et filés en de 45 Kg. 15 6 X 245 Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kg. 25 6 X 245 Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2 26 a de soie mélangée Kg. 20 7 X 246 Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2 26 A 247 A Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b de soie mélangée Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 b Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 c Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 c Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 c Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 c Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 c Tissus de bourre de soie Kg. 22 12 Ex 248 Tissus de soie personteries de soie Kg. 22 12 K 249 Velours et peluches en soie Kg. 22 12 K 251 a Brodèries, passementeries de soie Kg. 22 12	mif grec		Ó O Normalista estra esta de la compansión de la compansi	dr.mét.	
1 - pesant jusqu'à 150 G. le m2 100 K. 1.000 500 2 - de 150 à 300 G 1100 K. 700 400 3 - de 300 à 500 G 1100 K. 700 400 250 X 236 b Mousseline de laine 100 K 750 300 X 238 Velours de peluche de laine 100 K 350 200 244 s Fils de soie grège, etc Kg. 6 3 244 b Fils de soie grège moulinée Kg. 20 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou teinte Kg. 25 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte Kg. 25 6 244 d Fils et Filés en autre matière Kg. 25 6 244 d Fils et Filés en autre matière Kg. 25 6 20 - de 15 à 40% Kg. 15 6 6 247 Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure Kg. 28 10 b de soie mélangée Kg. 20 7 7 246 Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2: a de soie pure Kg. 20 10 b de soie mélangée Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 6 7 Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	.0		•	*	
1 - pesant jusqu'à 150 G. le m2 100 K. 1.000 500 2 - de 150 à 300 G 1100 K. 700 400 3 - de 300 à 500 G 1100 K. 700 400 250 X 236 b Mousseline de laine 100 K 750 300 X 238 Velours de peluche de laine 100 K 350 200 244 s Fils de soie grège, etc Kg. 6 3 244 b Fils de soie grège moulinée Kg. 20 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou teinte Kg. 25 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte Kg. 25 6 244 d Fils et Filés en autre matière Kg. 25 6 244 d Fils et Filés en autre matière Kg. 25 6 20 - de 15 à 40% Kg. 15 6 6 247 Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure Kg. 28 10 b de soie mélangée Kg. 20 7 7 246 Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2: a de soie pure Kg. 20 10 b de soie mélangée Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 b Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de soie écrus, de couleur Kg. 20 10 5 Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 6 7 Tissus de bourre de soie Kg. 20 10 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	v 235 a :	Tissus de laine:	• '		*
2 - de 150 à 300 G		· ·			~~~
3 - de 300 à 500 G. 100 K. 400: 250 236 b Mousseline de laine	**	1 - pesant jusqu'a 150 G. le m2	100 K	T*000.	23
X 236 b Mousseline de laine 100 K 750; 300 X 238	**	2 - de 150 à 300 G.	100 K	700:	1
X 238		3 - de 300 à 500 G	TOO K	400:	250
X 238			- 3 00 TC -		200
244 a Fils de soie grège, etc Kg. 20: 6 244 b Fils de soie grège moulinée Kg. 20: 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou teinte: Kg. 25: 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte: Kg. 25: 6 244 d Fils et filés en autre matière: Kg. 25: 6 244 d Fils et filés en autre matière: Kg. 5: 2	x 236 b:	Mousseline de Laine	TOO K	750	300
244 a Fils de soie grège, etc Kg. 20: 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou: teinte Kg. 25: 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte: Kg. 25: 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte: Kg. 25: 6 244 d Fils et filés en autre matière: Kg. 25: 6 244 d Fils et filés en autre matière: Kg. 5: 2			- 100 T	2 500	000
Ex 244 c Fils de soie grège moulinée Kg. 20: 6 Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou teinte Kg. 25: 8 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte: Kg. 25: 6 Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte: Kg. 25: 6 244 d Fils et filés en autre matière:	x 238 *	Velours de peruche de mine	TOO V	370:	
Ex 244 c Fils de soie naturelle blanchie ou: teinte	244 a :	Fils de soie grege, etc	Trg.	0.5	2
### teinte	244 b :	Fils de sole grege moullnee	v.g.	201	0
### teinte	•	men / to medaconalla blanchia aggi			
Ex 244 c Fils de rayonne blanchie ou teinte	Ex 244 c	EJTS de 2016 Harmette pranchte on	ייי דע" מיי	25.	ρ
244 d Fils et Filés en autre matière: 1°) - de 8 à 15% 2°) - de 15 à 40% X 245 Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure		TEINTE	. 178 s	27.	
244 d Fils et Filés en autre matière:	~ ~ ~ ~	mater de merronne blanchie en teinte	· Ka	25	6
1° - de 8 à 15%	EX 244 C	LITE de La Aoutre pranciire on germe	• 778 •	- J. V. V.	
1° - de 8 à 15%	Ο Λ Λ Ξ ·e	Tila of Filde on outre matière	•		
Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure	244 a :	TITE OF TITES ON AUTOMOTOR	Ko.	5.	2
Tissus de soie (tulles, dentelles) pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure		20) - 30 75 3 10%	Kø.	75:	6
pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure	•	Z / - UC I/ D - U/U a a a a a a a a a a a a a a a a a a	1.5		
pesant au-dessus de 45 Kr. par m2 a de soie pure	v 2/5 %	Tiesus de soie (tilles, dentelles)			r
a de soie pure. Kg. 28 10 b de soie mélangée. Kg. 20 7 X 246 Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2: a de soie pure. Kg. 20 10 b de soie mélangée. Kg. 12 6 X 247 a Tissus de soie écrus, de couleur de couleur naturelle. Kg. 20 10 b Tissus de bourre de soie: Kg. 20 10 c 2 - mélangés. Kg. 20 10 X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles. Kg. 8 5 X 249 Velours et peluches en soie. Kg. 22 12 K 251 a Brodèries, passementeries de soie	V 7-4)	negant andessus de 45 Kr. par m2	4		
b de soie mélangée	•	populate de doubles de l'alla fair			
b de soie mélangée	2 2	de soie pure	Kg.	28:	10
Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2: a de soie pure			•		
Tissus de soie pesant plus de 45 G au m2: a de soie pure	b:	de soie mélangée	Kg.	20:	7
au m2: a de soie pure	0				
au m2: a de soie pure	X 246	Tissus de soie pesant plus de 45 G	. 1		
b de soie mélangée		200			
b de soie mélangée	*			2000	30
X 247 a Tissus de soie écrus, de couleur de couleur naturelle Kg. 20: 10 b Tissus de bourre de soie: 1 - purs Kg. 20: 10 2 - mélangés Kg. 10: 6 X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8: 5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie	a :	de soie pure	Kg.	20:	10
X 247 a Tissus de soie écrus, de couleur de couleur naturelle Kg. 20: 10 b Tissus de bourre de soie: 1 - purs Kg. 20: 10 2 - mélangés Kg. 10: 6 X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8: 5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie			77	72.	6
de couleur naturelle	b :	de soie melangée	ve.	.1.2	• •
de couleur naturelle	V 040	7			
b Tissus de bourre de soie: 1 - purs	A 247 a	Tissus de soie ecrus, de couteur	V cr	20:	70
l - purs. 20 10 6 X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles. Kg. 8 5 X 249 Velours et peluches en soie. Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie		de confent naturerre.	Tr.E.		
l - purs. 20 10 6 X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles. Kg. 8 5 X 249 Velours et peluches en soie. Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie		Minus a da hassana da asias			
X 248 Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8 5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie	D :		Ko.	201	10
Tissus pour tamis destinés à la meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8:5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22:12 X 251 a Brodèries passementeries de soie		T = purses	Ke.	10:	6
meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8: 5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie		The THETAIRE See e e e e e e e e e e e e e e e e e	11-0		
meunerie caractérisés par l'extrême régularité de leurs mailles Kg. 8: 5 X 249 Velours et peluches en soie Kg. 22: 12 X 251 a Brodèries passementeries de soie	X 248 .	Tigaria nour tomia doctinée à la		*	
me régularité de leurs mailles Kg. Yelours et peluches en soie Kg. 22: 12 Brodèries, passementeries de soie		morinerio harantáricas nar l'extrêmi			
Velours et peluches en soie Kg. 22: 12 Velours et peluches en soie Kg. 22: 12		me régularité de leurs mailles.	Kg.	8:	5
251 a Broderies passementeries de soie		TOENTALIC OF TONE D THATTACON A CALL		•	
251 a : Broderies, passementeries de soie :	X 249	Velours et meluches en soie	Kg.	22:	12
251 a : Brodèries, passementeries de soie : Kg. 26: 14 1 - de soie pure					
1 - de soie pure	X 251 a :	Broderies, passementeries de soie			
:2 - de soie mélangée Kg.: Kg.: 16: 10		1 - de soie pure	Kg.	26:	14
		2 - de soie mélangée	Kg.	TO:	TO
			To the second		

No du ta- rif grec	Désignation des Produits	:de per	Droits: actuels Droits a en :demandés dr.mét.
d d	feutres pour chapeaux en forme de cloche en poils de lièvre, de castor, de lapin, etc	#	20: 10
	2 - teints	Kg.	22,50 12
The state of the s	Voitures automobiles, neuves ou usagées:		
C	ordinaires pour voyageurs pesant:	:100 K	30:15% ad
			: val
266 d4:	Pneumatiques	100 K	16: cons.§
266 d6:	Chambres à air	100 K.	33: cons.§

§ - mais suppression de l'alternative du droit ad val.

NOTAS:

I) - Fils et tissus de coton

La France demande que soit maintenue l'assimilation aux articles de coton pur des articles textiles (fils, tissus, etc...) formés d'un mélange intime dans le fil, de coton et de fibranne, lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% dans le poids de la fibranne ainsi incorporé au coton.

- II) La France demande que les montures de lunette en acétate de cellulose soient taxées de la même façon que les montures en celluloïd (pos. 293 a3).
- III) : La France se réserve de reprendre à son compte la négociation des positions négociées à Annecy par la Grèce avec des pays tiers au cas où ceux-ci ne reprendraient pas à Torquay les pourparlers à leur sujet.